Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260217-2026_15-DE

Délibération n°8
-
2026-15 | « Le Coteau du Lin » - Lot n°16 – Cession de la parcelle cadastrée section ZO n°786 - Désistement

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois de février à 19h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 4 février 2026 et ordre du jour complémentaire du 12 février 2026, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : Annie-Noëlle BURBAN

Nombre de membres du conseil	
En exercice	14
Présents	8
Votants	11

En présence de :
Marion LE POGAM, André BOUDART, Annie-Noëlle BURBAN, Kathy LEBRETON, Jacqueline MADOUASSE, Bernard WIMART, Michèle LECOMMANDOUX, Jacques DESIGNE.

Vote	
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Absent(s) :
Michel CHRISTOPHE, Bertrand HELLEU (pouvoir à André BOUDART), Hervé BURBAN (pouvoir à Marion LE POGAM), Yannick SENE (pouvoir à Annie-Noëlle BURBAN), Arnaud COUE, Karine CRETE.

Madame le Maire rappelle la délibération n°2025-67 en date du 9 septembre 2025 autorisant la cession de la parcelle cadastrée section ZO n°786, lot n°16 du lotissement « Le Coteau du Lin », d'une contenance de 394 m², au profit de Madame Anaïs ORNEK au prix de 37,50 € HT le m².

Cependant, Madame le Maire fait lecture d'un courrier électronique transmis par Madame Anaïs ORNEK informant de son désistement à l'achat du lot n°16 du lotissement « Le Coteau du Lin ».

Par ailleurs, elle précise au conseil municipal que le compromis et l'acte de vente n'ont pas encore été signés.

VU la délibération n°2025-22 en date du 18 mars 2025 relative à la signature d'un compromis de vente du lot n°16 du lotissement « Le Coteau du Lin »,

VU la délibération n°2025-36 en date du 6 mai 2025 relative à la rectification de la délibération n°2025-22,

VU la délibération n°2025-67 en date du 9 septembre 2025 relative à la cession du lot n° 16, parcelle cadastrée section ZO n°786 du lotissement « Le Coteau du Lin »,

VU le courrier électronique reçu le 22 janvier 2026 de Madame Anaïs ORNEK,

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260217-2026_15-DE

CONSIDERANT que Madame Anaïs ORNEK ne souhaite plus acquérir le lot n°16 du lotissement « Le Coteau du Lin »,

Le conseil municipal

➲ **PREND ACTE** de ce désistement.

➲ **DIT** que le lot n°16 du lotissement « Le Coteau du Lin » sera remis en vente.

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 17 février 2026,

Le secrétaire de séance,
Annie-Noëlle BURBAN

Le Maire,
Marion LE POGAM

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST (MORBIHAN)